



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 39496

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le jugement du tribunal administratif de Montpellier, en date du 14 octobre 1999, qui a annulé la délibération du jury des épreuves de première année du premier cycle d'études médicales à l'université de Montpellier. Aujourd'hui, il est proposé aux 180 étudiants déclarés admis de repasser ces examens alors qu'ils ont déjà débuté leur cursus universitaire en année supérieure depuis le mois de septembre et qu'ils ont également déjà engagé les frais induits à toutes inscriptions universitaires. En conséquence, il lui demande ce qu'il entend faire concrètement afin de valider la décision du jury annulée sur des fondements d'irrégularités dont seulement 7 étudiants ont été les victimes.

Texte de la réponse

Pour se conformer à la décision d'annulation par le tribunal administratif de Montpellier du concours de première année du premier cycle des études médicales de l'université Montpellier I, il a été décidé de réorganiser deux nouvelles épreuves en remplacement des épreuves incriminées. La nouvelle délibération du jury a donné lieu à l'établissement d'une nouvelle liste de classement. Pour ne pénaliser aucun candidat, en accord avec Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, il a été décidé d'accorder à l'université Montpellier I trente-six postes supplémentaires afin de permettre l'admission en deuxième année du premier cycle des études médicales d'étudiants qui se seraient sinon trouvés exclus du fait de ce nouveau classement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Couve](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39496

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7359

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1150